

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2024 : DÉPÔT DES CANDIDATURES DANS L' AISNE

Laon, le mardi 11 juin 2024

Suite à la dissolution de l'Assemblée nationale par le président de la République, **des élections législatives auront lieu les dimanches 30 juin et 7 juillet 2024.**

Les déclarations de candidature devront être déposées obligatoirement à la préfecture (2eme étage du bâtiment Signier – 2 rue Paul Doumer 02 000 Laon).

Pour le premier tour de scrutin, elles seront reçues :

- du mercredi 12 au samedi 15 juin 2024 de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ;
- le dimanche 16 juin 2024 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Pour le second tour, les candidatures seront reçues :

- le lundi 1^{er} juillet 2024 de 09h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 ;
- le mardi 2 juillet 2024 de 09h30 à 11h30 et de 14h00 à 18h00.

Il est rappelé que les déclarations de candidature doivent être **remises personnellement par le candidat ou son remplaçant**, aucun autre mode de transmission (*voie postale, télécopie ou messagerie électronique, dépôt par un tiers*) n'est admis.

Elles doivent être établies en double exemplaire et contenir les mentions suivantes tant pour le candidat que son remplaçant :

- la déclaration de candidature du candidat ([cerfa n°16110*02](#)) ;
- une copie de la pièce d'identité ;
- les pièces de nature à prouver que le candidat et son remplaçant possèdent la qualité d'électeur :
 - attestation d'inscription sur une liste électorale délivrée par le maire dans les 30 jours précédant le dépôt de la candidature ou téléchargée sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE> ;

Pôle départemental de la communication interministérielle

Tél. : 03 23 21 82 15 - 06 85 47 34 69 - 06 07 98 05 83
Mél.: pref-communication@aisne.gouv.fr

 Préfet de l'Aisne   @Prefet02

Préfet de l'Aisne

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne : www.aisne.gouv.fr.
2, rue Paul Doumer - BP 20104
02010 LAON Cedex



- ou copie de la décision de justice ordonnant l'inscription ;

- ou carte nationale d'identité en cours de validité et un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de 3 mois.

Les candidats qui ont déjà déclaré un mandataire (financier ou association de financement électoral) devront fournir le récépissé délivré lors de la déclaration de leur mandataire.

Il est recommandé de contacter préalablement le bureau des élections (tél : 03 23 21 83 10 / 83 06 mél : pref-bureau-elections@aisne.gouv.fr) afin de fixer un rendez-vous pour le dépôt de candidature.

Un module dédié aux prises de rendez-vous est par ailleurs disponible sur le site internet de la préfecture : <https://www.rdv-prefecture.interieur.gouv.fr/rdvpref/reservation/demarche/8905/>.

L'ordre des candidatures sur les panneaux d'affichage sera déterminé par voie de tirage au sort le dimanche 16 juin 2024 à partir de 18h30 à la préfecture (*salle Erignac*). Les journalistes qui le souhaitent peuvent y assister en s'accréditant par courriel à pref-communication@aisne.gouv.fr avant le jeudi 13 juin 2024, 18h00.